

Compte rendu du conseil municipal

du 21 janvier 2010

Les élus font le point concernant la journée du 16 janvier, à savoir l'inauguration de la mairie, après-midi portes ouvertes, réunion publique et vœux en début de soirée. Dans l'ensemble, la demi-journée est qualifiée de réussie avec des retombées positives.

Une centaine de personnes ont participé à la réunion publique et ont apprécié la présentation et la méthodologie de cette rencontre. L'esprit d'équipe, d'ouverture des élus, une visualisation des projets futurs, une écoute des administrés... sont les échos les plus entendus.

La soirée se terminait avec le pot de l'amitié accompagné de la galette des rois.

Le premier point de l'ordre du jour concerne la déconsignation d'une somme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Mr le maire rappelle les différentes étapes de ce dossier contentieux. Après concertation, les élus décident, qu'en l'absence de communication des coordonnées bancaires de la partie adverse, de consigner la totalité des sommes dues et de donner mandat au maire pour opérer cette consignation.

Une demande des communes de Polignac et de Blanzac porte sur la modification de leurs limites territoriales sur le hameau de Rachat.

La commune d'Aiguilhe doit seulement émettre un avis. Avis favorable est donné à ce projet de modification territoriale.

L'adjoint aux finances demande au conseil de se prononcer quant à l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2010 dans l'attente du vote du budget primitif 2010. Accord à l'unanimité.

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été communiquées à la mairie pour des propriétés situées au lotissement Les Planches. Le conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption.

Concernant les nouvelles acquisitions, une première réflexion est faite sur le déneigement des trottoirs. Le projet d'acquisition d'un équipement, à savoir un motoculteur et une lame biaise, est retenu et après étude des devis présentés, les élus votent pour l'achat d'un motoculteur Bingo (offre Oléon) pour un montant de 3 504 €.

L'auto laveuse de la salle polyvalente utilisée depuis plus de 15 ans, laissant apparaître des signes de faiblesse, il convient de renouveler ce matériel. Trois offres sont présentées et le conseil décide d'inscrire la somme de 3 645 € pour l'achat d'une nouvelle auto laveuse.

Concernant l'informatique, les élus acceptent le devis d'extension mémoire de notre serveur et de changement du Switch Ethernet d'un montant global de 176 € TTC.

Lors du conseil du 4 juin, la décision avait été prise de poursuivre la réflexion devant aboutir à la mise en place, en partenariat avec la ville du Puy en Velay, la communauté d'agglomération et la CAF, d'un pôle petite enfance. Les conditions de l'engagement de la commune dans ce projet n'étant plus remplies, le conseil décide de s'orienter vers une structure plus petite, sise à côté de l'école, dont la dimension, le type de structure et son mode de gestion restent à définir.

Une étude sur les solutions aux problèmes de circulation routière et piétonnière au niveau du Bourg doit être engagée. Le conseil général a fait parvenir un bilan des flux routiers sur le bourg et d'autres voies communales. Les commissions concernées à savoir « commission des travaux » et « commission du cadre de vie » vont se rencontrer prochainement pour définir un périmètre précis. Les thèmes suivants doivent être abordés : circulation routière et piétonnière, stationnement, vitesse, tonnage, signalisation, cheminement des touristes, mais aussi toilettes, embellissement, ordures ménagères ... La validation d'un cahier des charges établi par les membres des commissions et la Direction des Territoires est la première étape à mener avant de lancer un appel d'offres.

Concernant les travaux de la mairie, le conseil valide les modifications sur trois lots qui globalement représentent une moins value de 618 € qui feront l'objet d'avenants.

Le conseil se finit par la remise aux élus des bulletins municipaux à distribuer par quartiers.

La date du 18 février est retenue pour le prochain conseil municipal.